

Affectations des TZR en Lycée professionnel : Danger !

Coup de force du Rectorat

Remise en cause du métier

Le Recteur, cette année, a donné l'ordre à ses services de procéder à des affectations de TZR en Histoire-Géographie et en Lettres modernes en lycée professionnel pour assumer un enseignement correspondant à leur discipline de recrutement.

A la date du 19 septembre, déjà, 16 collègues en Lettres modernes et 2 en Histoire-Géographie avaient été nommés en section professionnelle. Il justifie ses affectations par les possibilités du décret de 1999 sur les TZR qui prévoit que ceux-ci peuvent être nommés sur tous les types de poste du second degré et par des impératifs financiers : l'Académie n'a pas les moyens de rémunérer des TZR sans affectation alors que des postes en PLP sont encore vacants. Ce coup de force place des dizaines de collègues dans des situations difficiles : il s'agit, la plupart du temps, de nouveaux enseignants qui vont débiter leur carrière en assurant des missions d'enseignement pour lesquelles ils n'ont été ni formés ni recrutés. Ils sont confrontés souvent dès leur arrivée dans l'établissement aux pressions du C/E qui veut leur imposer, malgré les consignes du Recteur, un enseignement bivalent en Lettres-Histoire au prétexte que les services et les emplois du temps sont ainsi conçus en LP. Le déroulement de carrière de ces collègues risque d'être pénalisé : comment seront-ils inspectés et évalués ?

Ces affectations de TZR en LP participent de la même volonté de remise en cause des qualifications qui conduit à vouloir réécrire le décret de 1950 fixant nos obligations de service et à introduire davantage de flexibilité dans la profession. Au nom d'une gestion à courte vue et d'une logique comptable, les concours de recrutement et la formation qui va de pair sont contournés ; les problèmes récurrents du sous-recrutement en Lettres-Histoire, de la faiblesse des arrivées à l'inter dans cette discipline sur Versailles, de l'attractivité de certains postes en LP sont éludés. Le Recteur n'a pas dissimulé qu'à travers ses affectations qui nient la spécificité des trois voies d'enseignement générale, technique et professionnelle se posait la question de la redéfinition du périmètre des disciplines : pour le Ministère, il faut aller vers un enseignement par pôle : sciences et humanités (création des CAPES avec mention complémentaire).

Le SNES a en audience auprès du Recteur puis au Comité technique paritaire académique (CTPA) du 26 septembre exprimé son opposition argumentée à ces affectations. Il suit de très près ce dossier : il demande aux collègues concernés de l'informer de leur situation précise afin d'organiser la riposte la plus efficace possible auprès du Rectorat.

Ce coup de force est une attaque contre le métier et les principes qui ont régi notre système éducatif jusqu'ici ; il s'inscrit dans une vague de remises en cause brutales (loi Fillon, coupes budgétaires...) qui ont pour but de rendre l'Education moins chère mais certainement pas plus efficace et de revoir à la baisse les ambitions éducatives pour la jeunesse de notre pays.

Il est urgent d'en débattre pour construire les mobilisations de demain.

Marie-Damienne ODENT

Michel VIALLE